

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 43	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 7 novembre 2023

Vote(s) pour : 44  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 13 novembre 2023,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

### Point n°2023-11-13-BD-17 :

**Octroi d'une subvention à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Moselle - Session 2023/2024.**

Rapporteur : Monsieur Geoffrey SCHUTZ

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la demande de subvention de l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Moselle,  
VU le budget primitif 2023,  
CONSIDERANT l'intérêt de l'action de l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Moselle au regard notamment de son investissement en faveur de la jeunesse,

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant 2 000 € à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Moselle, afin de participer aux actions de formation des cadets, au titre de la session 2023/2024, dans le cadre du Service National Universel,  
DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois dès notification de la délibération. A défaut de la mise en œuvre de l'action, le remboursement sera exigé.

Metz, le 14 novembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20231113-2023-11-DB17-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-11-DB17  
**Date de décision :** lundi 13 novembre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Octroi d'une subvention à l'Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de la Moselle - Session 2023/2024  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 15/11/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20231113-2023-11-DB17-DE  
**Document principal :** 99\_DE-17.pdf

#### Historique :

15/11/23 16:36	En cours de création	
15/11/23 16:37	En préparation	Catherine DELLES
15/11/23 17:44	Reçu	Catherine DELLES
15/11/23 17:45	En cours de transmission	
15/11/23 17:47	Transmis en Préfecture	
15/11/23 17:50	Accusé de réception reçu	